

ORPAILLAGE CLANDESTIN EN GUINÉE

160 000 personnes arrivent au Mali

Auteur : **Ayenan Eleuthere** | Publié le : **09 nov. 2026 à 07:35**



Le Mali fait face à un important mouvement de populations en provenance de la Guinée. Au 7 novembre 2026, les autorités maliennes estimaient à près de 160 000 le nombre de personnes arrivées sur leur territoire à la suite des opérations menées contre l'orpaillage clandestin en Guinée. Majoritairement originaires du Burkina Faso, ces personnes font l'objet d'une prise en charge d'urgence, tandis que les autorités maliennes et burkinabè organisent progressivement leur retour.

L'ampleur du phénomène a conduit le gouvernement malien à renforcer son dispositif humanitaire. Selon le bilan communiqué le 7 novembre par le Centre de coordination et de gestion des crises (CECOGEC), environ 100 000 personnes étaient recensées dans le district de Bamako et près de 60 000 autres à Kouremalé, localité située à la frontière entre la Guinée et le Mali. Le bilan faisait également état de plusieurs blessés et de six décès enregistrés à Kouremalé.

Cette arrivée massive fait suite aux opérations engagées par les autorités guinéennes pour mettre fin à l'exploitation artisanale illégale de l'or dans plusieurs zones du nord-est du pays, notamment dans la région de Siguiri. Ces opérations ont entraîné le départ de nombreux ressortissants étrangers qui travaillaient ou résidaient dans les zones concernées.

Une majorité de ressortissants burkinabè

Les personnes arrivées au Mali sont de six nationalités différentes. D'après les informations communiquées par les autorités sanitaires maliennes, la majorité est constituée de ressortissants burkinabè. Des citoyens d'autres pays ouest-africains, dont la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Bénin, figurent également parmi les personnes concernées.

Face à cette situation, le gouvernement malien a mobilisé plusieurs départements ministériels pour coordonner les opérations d'accueil, d'identification, d'assistance sanitaire et d'organisation des retours. Un site d'accueil d'urgence a notamment été aménagé et sécurisé à Ouinzinbougou, dans le district de Bamako, afin d'offrir un cadre de prise en charge aux personnes concernées.

Le dispositif comprend également une assistance médicale. Au 7 novembre, 413 personnes avaient été prises en charge dans différentes structures sanitaires du district de Bamako, selon le bilan du CECOGEC.

Des opérations de retour organisées avec le Burkina Faso

Parallèlement à l'assistance humanitaire, les autorités maliennes et burkinabè ont engagé des opérations de transport pour faciliter le retour des ressortissants burkinabè. Le 5 novembre, la mobilisation de 47 bus par le Burkina Faso et de deux autres par le Mali avait permis le retour d'environ 3 430 personnes.

Le lendemain, le Mali a annoncé le déploiement de 74 camions et de 24 bus pour organiser le convoyage d'environ 15 000 personnes vers le Burkina Faso. De nouvelles opérations d'embarquement ont également été engagées le 7 novembre, avec des moyens de transport mobilisés par les deux pays.

Ces opérations témoignent de l'ampleur logistique de la réponse à apporter. Elles nécessitent une coordination entre les administrations, les services sanitaires et les autorités frontalières pour garantir des déplacements dans des conditions appropriées.

Une situation qui interroge la gestion des mobilités régionales

Au-delà de l'urgence immédiate, cet afflux met en évidence les conséquences transfrontalières des mesures prises contre l'exploitation minière clandestine. La région de Siguiri, connue pour son activité aurifère, attire depuis plusieurs années des travailleurs venus de différents pays ouest-africains. La fermeture des sites d'exploitation illégale et les opérations de contrôle qui l'accompagnent affectent ainsi des populations dont les activités économiques dépassent les frontières nationales.

Cette situation intervient dans un contexte régional déjà marqué par d'importants déplacements forcés. Selon les données présentées par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Mali accueillait déjà 322 584 réfugiés et demandeurs d'asile au 30 septembre 2026, auxquels s'ajoutaient 414 524 déplacés internes.

La nouvelle vague d'arrivées exerce donc une pression supplémentaire sur les capacités d'accueil et les dispositifs d'assistance. Elle rappelle également l'importance de la coopération entre les États ouest-africains dans la gestion des mouvements de populations.

Pour Bamako, l'urgence consiste désormais à assurer une prise en charge adaptée, à organiser les retours et à maintenir la coordination avec les pays concernés. Au-delà de la réponse immédiate, cet épisode pose la question de l'accompagnement des populations dont les moyens de subsistance dépendent d'activités économiques transfrontalières.

EDA

PUBLICITÉ
